



Menace huissier de justice

Par Mme Bkh

Bonjour,

Mes parents ont reçu un courrier pour moi (apparemment pas le premier) mais je n'habite plus chez eux depuis 09/2019 et je suis pas en bon terme avec eux.

Le courrier:

Vous n'avez pas tenu compte de mes précédente relances, je vous rappel que je suis chargé par Monsieur le comptable de vous poursuivre pour le non paiement de

Excès de vitesse sup a 40km le 01/05/2019?

Vous devez toujours la somme de: 495,91?

Le trésor public me demande de vous accorder un dernier délai. En conséquence, je vous convoque en mon étude pour effectuer le règlement le: 29 juillet 2021.

Passez cette date et sans autre avis, la saisie de vos bien mobiliers sera pratique à votre domicile , même en votre absence ect ?.

J'ai déjà appeler pour mettre en place un échéancier mais c'est impossible je dois payer avant le 17 août 2021 mais je ne savais pas tout ça moi et maintenant ils menacent de saisir les biens de mes parents alors que ma nouvelle adresse a été déclaré en temps et en heure aux impôts. Je suis perdu je sais pas quoi faire s'il vous plaît aidez moi

Par ESP

Bonjour

""alors que ma nouvelle adresse a été déclaré en temps et en heure aux impôts.""

Si vous avez fait un changement d'adresse sur votre carte grise et aux impôts, vous pourriez vous opposer à cette procédure en fournissant les preuves et surtout en réglant l'amende.

Par osram

Bonjour,

Non vos parents ne risquent pas de saisie puisque cette dette vous appartient, ils ne sont pas concernés.

S'ils ont la visite d'un huissier, ils lui diront que vous n'habitez pas à cette adresse (aucune obligation de divulguer votre adresse) et comme la dette est nominative il ne pourra rien.

Par osram

Ne pas tenir compte du message de REN28, c'est une arnaque.

Par ESP

ATTENTION

POST DE REN28 NE RESPECTANT PAS LES CGU

TENTATIVE D'ARNAQUE SIGNALÉE Webmaster.